



Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/43/L.37/Add.1  
5 décembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
Point 36 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Cuba, Ethiopie, Ghana, Hongrie, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Libéria, Madagascar, Malaisie, Mali, Mongolie, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Ouganda, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Tunisie, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

Diffusion d'informations contre la politique d'apartheid menée par le régime raciste d'Afrique du Sud

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Philippines, Trinité-et-Tobago et Zaïre.

-----

